

*Notre intervention, lors de la conférence de presse organisée par **Pollinis** à l'occasion de la remise de la pétition au parlement européen réclamant l'interdiction des **SDHI***  
*(421 000 signatures)*

Voilà maintenant 5 ans que nous avons été amenés à attirer l'attention sur l'extrême danger des pesticides SDHI vendus prétendument comme fongicides. Mais laissez-moi d'abord dire en quelques mots l'origine de notre inquiétude. Nous travaillons depuis plus de trente ans sur des maladies humaines provoquées par des déficits génétiques touchant la respiration cellulaire. Ce sont des maladies multiformes, il en est de très rares comme de très communes, par exemple la maladie d'Alzheimer, celle de Parkinson ou encore de nombreux types de cancers. Or il se trouve que personne ne comprend l'évolution de ces maladies gravissimes et que nos travaux nous ont conduit à l'idée que des facteurs non génétiques pourraient bien intervenir dans leur évolution. C'est en recherchant de tels facteurs que nous avons identifiés les SDHI comme de possibles coupables. En effet les SDHI sont des pesticides qui visent une enzyme la SDH, la succinate déshydrogénase, qui est clé dans la respiration cellulaire. Cette enzyme est extrêmement conservée au cours de l'évolution, depuis les êtres unicellulaires jusqu'aux mammifères et donc à l'homme. Ceci est vrai tant de la fonction que de la structure de l'enzyme. En d'autres mots, les SDHI ne peuvent pas avoir, et non pas, cela nous l'avons vérifié expérimentalement, de spécificité quant à leur cible. Ils vont pouvoir affecter la respiration des cellules chez tous les êtres vivants. Ceci n'est pas discuté à ce jour, et nos travaux publiés en 2019 ont pleinement confirmé ceux réalisés, dès les années 50, par des collègues en Californie : l'utilisation de tels pesticides est juste une folie.

Pourtant ces poisons, malgré une efficacité non démontrée dans l'amélioration des rendements en agriculture, sont encore vendus avec l'aval de diverses agences sanitaires qu'elles soient européennes ou nationales. Il est vrai que ce type de poison visant la respiration cellulaire passent généralement les tests requis pour l'obtention des autorisations.

Trois raisons au moins à cet état de chose.

1. D'une part, les tests dits de toxicité cellulaire sont réalisés dans des conditions où cette toxicité est totalement masquée. Des conditions où, et on le sait depuis 35 ans, les cellules en culture n'ont pas besoin de respirer pour survivre.

2. D'autre part, les animaux utilisés pour tester la toxicité des SDHI, essentiellement des rongeurs, sont totalement inadaptés. En effet, les rongeurs ne développent pas les cancers observés chez l'homme lorsque la SDH est inhibée. A noter qu'ils développent par contre, en présence de SDHI, d'autres types de cancer considérés par certains comme étant sans signification pour l'homme. Par ailleurs les rongeurs n'ont pas une durée de vie suffisante, 4-5 ans au plus, pour que s'y déclenchent les maladies neuro dégénératives mentionnées précédemment qui prennent des dizaines d'années avant de se révéler.
3. Enfin, pour tout ce qui touche au caractère mutagène des SDHI, il n'est en réalité que très imparfaitement étudié à travers la seule étude, et encore très partielle, des gènes présents dans le noyau des cellules. Les gènes de l'ADN mitochondrial présent dans les mitochondries, là où se déroule la respiration cellulaire, ces gènes qui de ce fait sont les plus susceptibles d'être mutés en lien avec la présence des SDHI, ne sont même pas étudiés. Ils sont pourtant un des acteurs reconnus des affections neurologiques gravissimes et de cancers tels qu'évoqués précédemment.

Il existe ainsi des raisons parfaitement identifiables à l'inefficacité des tests actuels, une inefficacité parfaitement illustrée par l'histoire d'autres pesticides visant respiration cellulaire. Ceux-ci, comme la roténone ou le paraquat, ont pu être déclarés durant des années non toxiques sur la base des mêmes tests pour devoir être finalement retirés après des catastrophes sanitaires.

Je terminerai en soulignant que malheureusement de nombreux pesticides, quelle que soit leur étiquette, fongicides, insecticides, herbicides, affectent la respiration cellulaire, et vont conjuguer leurs effets pour démultiplier encore la toxicité de ces poisons. Des effets additifs non pris en compte dans les tests actuels. Ces pesticides, dits mito toxiques car ils affectent les mitochondries, maintenant on le sait, sont présents dans notre environnement et nous imprègnent tous, sans que la mesure des conséquences prévisibles de cette imprégnation pour l'homme, comme pour tout le vivant, aient été prises en compte à ce jour.

*Merci de votre attention,*

*P Rustin & P Bénit*

*Bruxelles, le 15 Juin 2022*